

DPC: DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU ET OBESITE PEDIATRIQUE

Proposition de groupe de travail APOP

Béatrice Jouret
Véronique Nègre
Hélène Thibault

PROPOSITION DE GROUPE DE TRAVAIL APOP

- Mise en place DPC
- Expériences de FMC menées par membres de l'APOP
- Cahier des charges FMC – Obésité DGS
- Subvention DGS

Développement Professionnel Continu DPC

Historique

1990

La convention médicale institue une formation médicale continue (FMC) conventionnelle des médecins libéraux validée, financée et indemnisée.



1996

L'ordonnance Juppé transforme l'obligation déontologique en obligation légale pour tous les médecins.



1998

La loi établit une évaluation des pratiques professionnelles (EPP) volontaire non sanctionnante pour les médecins libéraux, cogérée entre les Unions régionales des médecins libéraux (URML) et l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (Anaes).



2002

La loi relative à la qualité du système de santé, dite loi Kouchner, relance le dispositif en prévoyant la mise en place de trois conseils nationaux de la FMC (CNFMC), représentant chaque type d'exercice.



2004

La loi du 13 août confirme l'obligation de FMC, institue trois CNFMC (qui ont existé jusqu'en septembre 2010) et introduit une obligation d'EPP pour les médecins, distincte du perfectionnement des connaissances. L'EPP est mise en œuvre par la HAS.



2009

la loi Hôpital, patients, santé et territoires du 21 juillet prévoit la substitution de la FMC et de l'EPP par le développement professionnel continu (DPC). Parallèlement, le DPC est étendu à l'ensemble des 17 professions de santé.



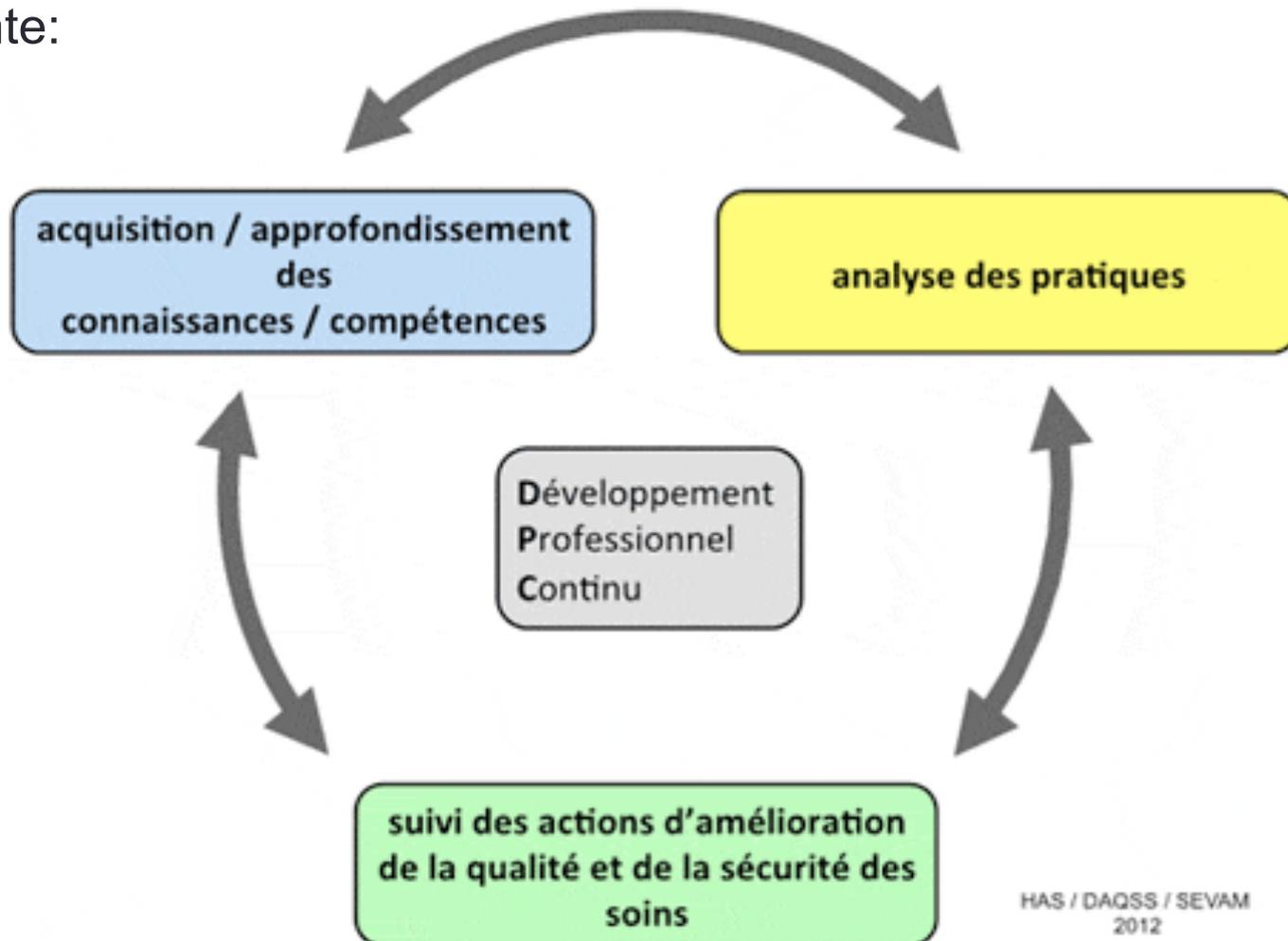
Qu'est-ce que le DPC ?

Article 59 loi HPST

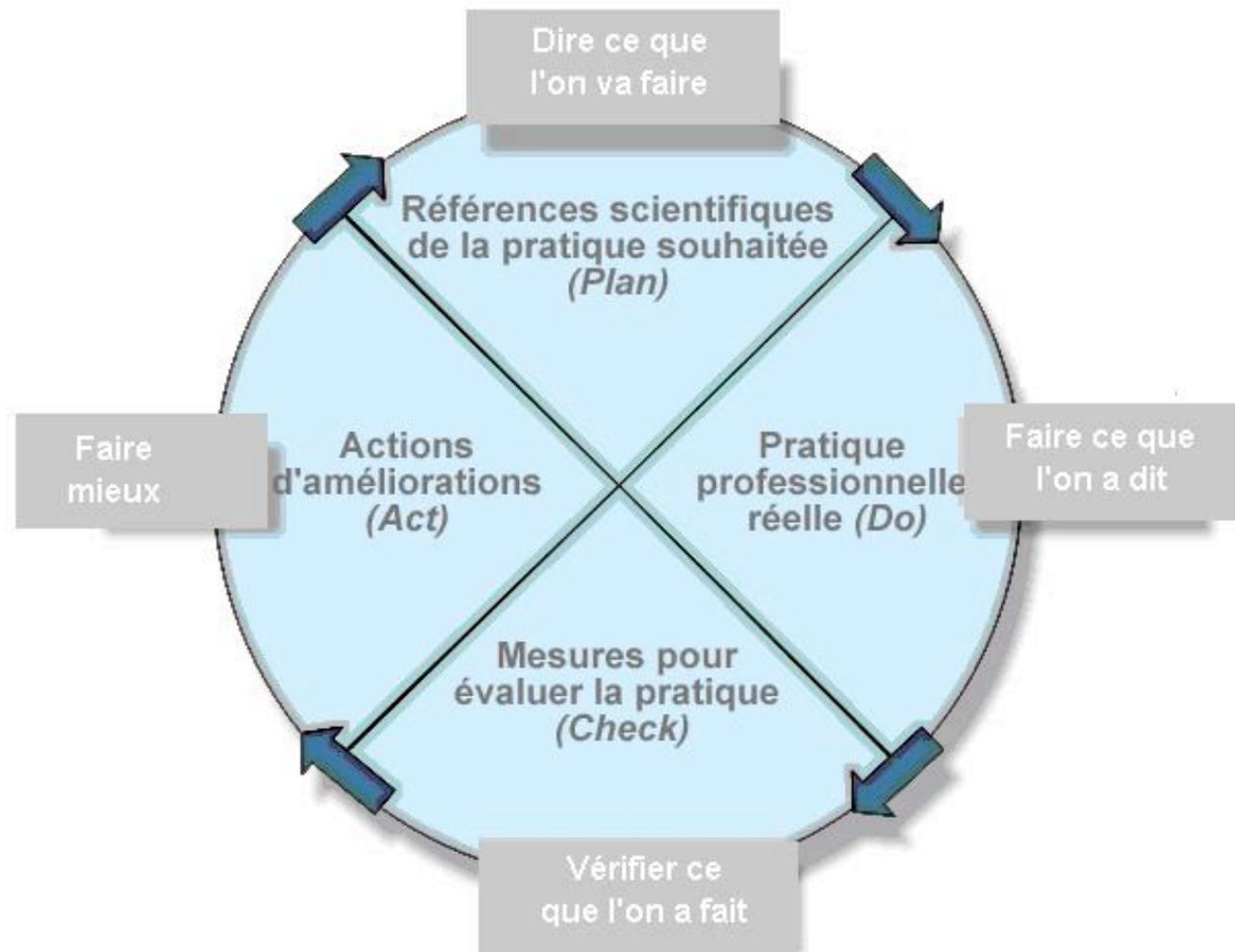
Une méthode de DPC est basée sur :

- une activité d'analyse de pratique ou d'EPP
- une activité d'acquisition ou d'approfondissement de connaissances ou de compétences

Il s'agit de combiner ces deux activités dans le cadre d'une démarche permanente:



DPC



Options:

- Séminaire FMC + action EPP
- Programme DPC complet incluant FMC et EPP

Principes du DPC

Le DPC permet ainsi d'adopter une posture réflexive permettant d'établir une liaison entre savoirs et actions,

La " pratique réflexive " amène le professionnel à réfléchir sur sa pratique de manière critique et constructive tout en créant des liens avec les connaissances (scientifiques ou autres) pour analyser l'action pendant qu'elle se déroule ou après qu'elle se soit déroulée.

Principes du DPC

Le professionnel de santé satisfait à son obligation de DPC en participant, au cours de chaque année civile à un programme de DPC collectif annuel ou pluriannuel.

Ce programme de DPC doit :

- être conforme à une orientation nationale ou régionale,
- comporter une des méthodes et des modalités validées par la HAS après avis de la CSI (Commission Scientifique Indépendante)
- être mis en œuvre par un organisme de DPC (O-DPC) qui est enregistré auprès de l'OGDPC (Organisme Gestionnaire DPC) et évalué favorablement par la commission scientifique compétente.

DPC: Mode d'emploi

Les professionnels de santé ont trois possibilités :

- **participer à un programme de DPC** proposé par des organismes de DPC (ODPC) de leur choix enregistrés auprès de l'organisme gestionnaire et évalués positivement par la commission scientifique compétente.
- **obtenir un Diplôme Universitaire (DU)** ou Diplôme Inter-Universitaire (DIU) évalué favorablement par la commission scientifique compétente
- **participer en qualité de formateur à un programme de DPC.**

Rôle de l'OGDPC

L'organisme gestionnaire du développement professionnel continu, après évaluation par une commission scientifique indépendante, enregistre l'ensemble des organismes concourant à l'offre de développement professionnel continu et finance les programmes et actions prioritaires.

À qui s'adresser ?

- Pour connaître la liste des organismes enregistrés de DPC, vous pouvez **contacter l'OGC puis l'OGDPC**. Les professionnels ont le choix de leur organisme enregistré.
- **Selon votre profession et en fonction de votre mode d'exercice, différentes instances pourront vous orienter :**
 - Vous travaillez en établissement de santé: chaque année, l'établissement propose de participer à un programme de DPC collectif annuel ou pluriannuel.
 - Vous travaillez en milieu libéral : Vous avez le choix de l'organisme de DPC enregistré par l'OGDPC. Vous pouvez également contacter l'URPS union régionale des professions de santé de votre région ou votre instance ordinaire chargée de la promotion des programmes de DPC.
 - Vous êtes salarié non hospitalier (hors établissements de santé) : contactez votre employeur ou l'organisme enregistré par l'OG-DPC de votre choix.

www.mondpc.fr: en cours de construction

LA FORMATION CONTINUE A L'APOP

- **Le parcours du praticien – APOP** F Kurtz
- **L'expertise des séminaires de FMC des médecins libéraux**
Séminaires de 2 jours, obésité pédiatrique, méthode pédagogiques innovantes, indemnisés, expert MG et expert spécialiste
 - en Franche-Comté depuis 2005: 12 séminaires animés, plus de 200 médecins formés, élaboration du programme avec les organisateurs MG, modèle de séminaire pour formation interne au RéPPOP
 - en Aquitaine: même expérience d'expertise de séminaires H Thibault
 - en Midi-Pyrénées: expertise de séminaires, élaboration en 2011 d'un programme de DPC avec MG Form B Jouret
 - Autres

LA FORMATION CONTINUE A L'APOP

- **Actions de formations des RéPPOP:**
 - Entre 5000 et 10000 acteurs formés, multidisciplinarité, acteurs libéraux et institutionnels
 - Nombreux modèles: ½ ou journée(s), soirées de FMC...
- **Actions d'EPP:**
 - Obésité de l'enfant
 - À travers les actions au sein des réseaux RéPPOP
- **Autres:**
 - CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers): Formations formateurs PNNS et Obésité enfant
 - Enseignements: IFSI, UFR SMP, Staps...
- **DPC: Toulouse**



DPC

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

M. Tauber, B. Jouret - Paris le 9 novembre 2012

THÈMES

Repérage précoce
Diagnostic éducatif
Organisation / stratégie de prise en charge
Travail en réseaux

DÉROULEMENT

Recueil préalable des besoins des MG

Sur 4 mois – 2 jours de formation

Une analyse réflexive (mise en situations)

OBJECTIFS

S'adapter aux besoins des MG

Formation interprofessionnelle

Mutualiser les moyens d'une association de formation pour MG et les moyens du RÉPPOP



Groupe de travail - Ministère santé

- Mars 2012
- Groupe de travail dans le cadre de la mission PNNS PO de la Direction générale de la santé:
« Formation Nutrition– Activité physique et santé ».
- **Mesure 39.1 du PNNS et du Plan Obésité**
« La révision en vue d'une actualisation des contenus et modalités de formation initiale et continue des médecins, pharmaciens, dentistes, sages femmes, diététiciens, et paramédicaux dans le domaine de la nutrition. »

Groupe de travail - Ministère santé

Objet :

1. Formation initiale,

Projet de convention entre la conférence des doyens de médecine et des directeurs de Staps (sport) pour favoriser la prescription d'activité physique et coordonner les pratiques entre professionnels de santé et du sport.

2. Formation continue (DPC),

Cahier des charges ou référentiel de formation à destination des organismes de formations, en vue d'améliorer la prise en charge du patient obèse à partir d'une démarche d'éducation thérapeutique du patient.

Groupe de travail - Ministère santé

Participants:

- DGS
- Pédiatres:
 - APOP: H Thibault et F Kurtz
 - CN RéPPOP: M Tauber, V Nègre
 - enseignants pédiatrie: P Tounian
- Adultes:
 - O Ziegler, M Romon, F Sanguignol,
- D Rivière pour AP
- Présidents conférence doyens
- ...

Groupe de travail - Ministère santé

Objet :

1. Formation initiale,

Projet de convention entre la conférence des doyens de médecine et des directeurs de Staps (sport) pour favoriser la prescription d'activité physique et coordonner les pratiques entre professionnels de santé et du sport.

Aboutissement Octobre 2012

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA CONFERENCE DES DIRECTEURS et DOYENS DE
STAPS (C3D STAPS)
ET LA CONFERENCE DES DOYENS DES FACULTES DE
MEDECINE.**

« Organiser et promouvoir l'activité physique pour la santé dans le domaine universitaire, du soin et de la recherche »

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA CONFERENCE DES DIRECTEURS et DOYENS DE
STAPS (C3D STAPS)
ET LA CONFERENCE DES DOYENS DES FACULTES DE
MEDECINE.**

- 1) améliorer le niveau de connaissance de l'activité physique auprès des professionnels de santé, et la culture médicale auprès des professionnels de l'activité physique adaptée santé (ci après dénommée APAS)**
- 2) organiser et promouvoir l'offre de formation auprès des professionnels APAS et des professionnels de santé,**
- 3) favoriser la coordination des différents professionnels, l'échange de pratiques, pour les personnes sédentaires, atteintes de pathologies chroniques, de surpoids, d'obésité et autres pathologies.**
- 4) favoriser les partenariats entre les laboratoires de recherche et les CHU dans le domaine de l'activité physique et de la santé.**

Groupe de travail - Ministère santé

Objet :

1.

2. Formation continue (DPC),

Cahier des charges ou référentiel de formation à destination des organismes de formations, en vue d'améliorer la prise en charge du patient obèse à partir d'une démarche d'éducation thérapeutique du patient.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

« Prise en charge d'un patient en surpoids ou obèse à partir d'une démarche d'ETP »

Groupe de travail - Ministère santé

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

« Prise en charge d'un patient en surpoids ou obèse à partir d'une démarche d'ETP »

Avenir?: le pilote de ce groupe au ministère a quitté ses fonctions...

- Intérêt:
 - Elaboration d'un document consensuel, avec partie commune enfant/adulte pertinent pour des médecins généralistes et spécificités pédiatriques
- Ecueils:
 - Cohérence avec DPC?
 - Pas de notion d'EPP
 - Confusion entre niveaux de formation en ETP et formation à la prise en charge de l'obésité
 - Pas de lien au moment de la conception avec les professionnels libéraux impliqués dans FMC et DPC

Proposition de groupe de travail APOP

- Obtention d'un financement DGS 10000 euros

OBJECTIFS
Recenser et analyser les outils, modules, contenus et méthodes pédagogiques mis en œuvre par les organismes de formation de professionnels de santé sur la prise en charge du surpoids de l'enfant
Concevoir des modèles de formation pour la prise en charge du surpoids et de l'obésité de l'enfant à partir d'une démarche d'éducation thérapeutique du patient

Proposition de groupe de travail APOP

Pistes / Questions

- Rémunérer un chargé de projet
- Travailler avec ODPC: MGForm, SFTG, AFPA, UNAFORMEC..
- Elaborer un cahier des charges, un ou des modèles? Aller jusqu'à des outils types (diaporamas, animations pédagogiques...)
- Faire démarche pour être Organisme DPC ?

.....